

Le 22 mars 2024

En dire davantage sur la décision concernant la règle de réemploi de 50 jours

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) maintient sa position selon laquelle les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario ont besoin de solutions systémiques aux problèmes systémiques. La FEO affirme que décrire une modification à la règle de réemploi de 50 jours comme représentant une solution dément les faits. Quoiqu'en dise le gouvernement, la modification de la règle de réemploi de 50 jours n'est pas la solution.

La caractérisation de la décision de la FEO par le ministère est malhonnête; elle détourne l'attention des causes profondes du problème de recrutement et de maintien en poste du personnel enseignant en Ontario. Dans les faits, les enseignants à la retraite ont toujours eu le choix de continuer à enseigner au-delà de la limite de la règle de réemploi de 50 jours; elles et ils n'ont qu'à suspendre temporairement leur pension.

Le 4 mars 2024, la FEO a reçu une lettre du ministre de l'Éducation lui demandant d'appuyer une modification de la règle de réemploi de 50 jours qui la ferait passer à 95 jours, permettant à certaines personnes en enseignement et en administration à la retraite de continuer à travailler sans que cela ait d'incidence sur leur pension. Cette mesure de fortune n'a manifestement pas permis de régler le problème de recrutement et de maintien en poste qui continue d'affliger les écoles de l'Ontario. De plus, l'embauche de personnes non qualifiées et le réembauchage de membres enseignants à la retraite ne font rien pour régler un problème créé par le gouvernement. La modification est une distraction empêchant les parties prenantes de cerner les causes du problème et de chercher des solutions pertinentes.

Un bassin de plus de 30 000 enseignantes et enseignants qualifiés et certifiés dans la province ne travaillent pas dans les conseils scolaires et les salles de classe de l'Ontario. Il vaut la peine de se demander pourquoi. Il y a aussi une cohorte de milliers de candidates et de candidats en enseignement qui, dans quelques semaines, s'ajouteront aussi à celles et ceux en enseignement cherchant des postes de suppléance, occasionnels et permanents à court terme et à long terme.

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le Régime) vise à fournir un revenu garanti aux membres pensionnés à la retraite. Le Régime n'a jamais été conçu pour résoudre les défis du marché du travail. Au cours des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, la FEO a accepté à contrecœur d'appuyer une modification à la règle de réemploi de 50 jours, qui a porté à 95 jours la durée maximale du réemploi, à titre de mesure temporaire. Cette mesure limitée visait à relever les défis imprévus et sans précédent découlant de la pandémie de COVID-19. Depuis l'annonce du 18 mars, nous avons eu de nombreuses communications avec des membres retraités. Un nombre considérable de ces échanges confirment ce qui nous inquiète depuis l'introduction de la règle de réemploi de 50 jours pendant la pandémie de COVID-19 : cette mesure est rapidement devenue la nouvelle norme et est devenue un incitatif pour certains membres à prendre une retraite anticipée et à chercher un réemploi.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, après avoir reconnu que des problèmes chroniques persistaient dans le système d'éducation, la FEO a accepté la même modification à la condition que le ministère accepte de créer une Table d'action sur l'offre et la demande de personnel enseignant avec diverses parties prenantes en éducation. L'objectif de cette Table d'action est d'explorer les causes profondes du problème de recrutement et de maintien en poste dans les écoles de l'Ontario et de formuler des recommandations menant à des solutions concrètes. Les recommandations de la Table d'action devaient être mises en œuvre au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Les membres comptent, tout comme le travail qu'ils font. La décision de la FEO de refuser une modification à la règle de réemploi de 50 jours est née du désir de s'assurer qu'une solution temporaire ne camoufle pas ou n'aggrave pas des problèmes réels. Il est impératif que le ministère ne confonde pas une mesure temporaire, un pansement, avec un remède permanent. Les enseignantes et les enseignants de l'Ontario méritent plus de soutien et de solutions pratiques de la part de ce gouvernement.